



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/281
S/17146
3 mai 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 33 de la liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 2 mai 1985, adressée au Secrétaire général
par le Président par intérim du Comité pour l'exercice des
droits inaliénables du peuple palestinien

En ma qualité de président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à porter à votre attention plusieurs nouvelles récentes relatives à de graves incidents qui se sont produits dans les territoires occupés de la rive occidentale et de Gaza. Ces nouvelles attestent que les autorités israéliennes exercent une répression continuelle et systématique afin, semble-t-il, d'étouffer toute forme d'opposition du peuple palestinien au maintien de l'occupation illégale de son territoire.

D'après l'hebdomadaire Al-Fajr du 5 avril 1985, des manifestations et des grèves organisées le 30 mars par les Palestiniens pour marquer la Journée de la Terre ont été l'occasion de centaines d'arrestations, de la réouverture des boutiques par la force, d'une censure sévère des journaux en langue arabe, de la fermeture des écoles, et de coups de feu tirés sur les manifestants en plusieurs endroits de la rive occidentale et de Gaza.

D'autres manifestations de protestation organisées les semaines suivantes auraient donné lieu à divers actes de répression, y compris des canonnades de la part des autorités israéliennes. La liste des victimes, en particulier des jeunes et des étudiants, ne cesse de s'allonger.

* A/40/50/Rev.1.

Al-Fajr a signalé le 5 avril que des centaines d'agents de la police israélienne des frontières ont pris d'assaut l'établissement d'enseignement supérieur al-Ibrahimiyyeh à Jérusalem-Est et violemment réprimé une manifestation organisée par des Palestiniens en soutien aux prisonniers politiques en grève à la prison d'Asqalan. La police aurait fait 132 arrestations, essentiellement parmi les étudiants, et il y aurait eu de nombreux blessés, dont sept ont dû être hospitalisés.

D'après l'hebdomadaire Al-Fajr du 5 avril, un jeune homme de Naplouse a été gravement blessé et des dizaines de jeunes palestiniens ont été arrêtés le 3 avril, alors que l'armée israélienne brisait une manifestation dans le district de Qasabeh à Naplouse. Les manifestants, qui arboraient des drapeaux palestiniens et entonnaient des chants nationaux, ont reçu des gaz lacrimogènes et essuyé des vraies balles.

D'après la même source, le 1er avril, à la suite d'incidents au cours desquels des pierres auraient été jetées, la police israélienne des frontières a tiré sur quatre étudiants de l'Université de Bethléem qui ont été blessés. La police aurait alors interdit l'accès au campus et arrêté bon nombre d'étudiants, et elle aurait menacé de fermer l'Université pour deux mois.

Ultimeurement, Ma'ariv a signalé le 21 avril que des unités de l'armée israélienne et du gouvernement militaire avaient fait une descente dans l'Université de Bethléem pour y procéder à des fouilles. Cette opération était en rapport avec une exposition prévue pour marquer la "Journée des étudiants de Palestine". Bien qu'aucun matériel illégal n'ait été trouvé, le campus a été déclaré "zone militaire fermée".

Ha'aretz a signalé le 20 avril qu'un garçon de 15 ans avait été tué et un jeune homme de 18 ans blessé au camp de réfugiés d'al-Borj (bande de Gaza) alors qu'une patrouille de la police des frontières ouvrait le feu sur des manifestants qui protestaient contre la démolition de la maison d'un homme accusé d'avoir attaqué un officier de police israélien.

L'hebdomadaire Al-Fajr a signalé par ailleurs le 19 avril que 12 résidents du camp de réfugiés de Dheisheh, dont le célèbre journaliste Hamdi Farraj, ont été écroués au centre de détention de Tulkarm, qui est directement contrôlé par l'armée israélienne, en attendant de passer en jugement pour les manifestations de janvier dernier au camp.

Comme précédemment, je tiens à dire une fois de plus que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est très inquiet de ces événements. Il ne fait aucun doute que, tant que l'on empêchera le peuple palestinien d'exercer ses droits à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales et tant que son territoire sera illégalement occupé, la tension et la violence continueront à régner dans la région, créant un danger de plus en plus grand pour la paix et la sécurité internationales. Le Comité reste convaincu qu'une solution politique pacifique sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies est possible et il continue à exhorter toutes les parties intéressées à coopérer à la recherche d'une telle solution.

Pour terminer, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim,

Comité pour l'exercice des
droits inaliénables du
peuple palestinien,

(Signé) Oscar ORAMAS-OLIVA

